



Luxembourg, le 4 mars 2003

**Lettre Circulaire 03/4 du Commissariat aux Assurances  
relative à la matière d'examen  
pour candidats-agents d'assurances**

Monsieur le Directeur,  
Monsieur le Mandataire Général,

Par la présente, je me permets de vous informer que le programme de la matière à apprendre pour candidats-agents d'assurances est modifié.

Les modifications tiennent compte des changements légaux intervenus et comportent l'insertion d'un nouveau chapitre concernant le blanchiment d'argent.

Pour le reste l'examen continue à porter sur les principes et généralités de l'assurance traités dans le manuel de référence de Monsieur Roland Bisenius qui s'intitule en version française "L'assurance du particulier" (5<sup>e</sup> édition, ISBN : 2-87974-052-5) et en version allemande "Versicherungshandbuch Privatpersonen" (3. Auflage, ISBN : 2-87974-053-3), toutes les deux parues aux éditions Promoculture.

En annexe vous trouverez le détail de la matière à apprendre pour l'examen d'agent d'assurances à partir de la session de juin 2003.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Mandataire Général, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur du Commissariat aux Assurances

Victor ROD